

La Valette, le 27 Septembre 2022.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE PLÉNIÈRE 2022

INVITATION

Madame, Monsieur,

La prochaine **ASSEMBLEE GENERALE** de la Chambre Syndicale Artisanale de la Plomberie et du Chauffage du Var aura lieu le :

VENDREDI 14 OCTOBRE 2022 dès 8 h 00
à la Bastide Enchantée à Solliès-Toucas
3554 RD 554 - Les Hauts de Guirans



ORDRE DU JOUR :

8 H 00 Accueil des participants avec boissons chaudes, jus de fruit et viennoiseries.

Assemblée Plénière :

9 H 00 Intervention de Laurent GAUTIER de FRISQUET :
Présentation de la nouvelle PAC TEAMAO 4 (nouveau 2022)
et FRISQUET CONNECT PRO.



9 h 20 Intervention de Daniel LOPES de NORTH STAR :
Présentation de notre modèle HYBRID+ (traite le calcaire et élimine les substances altérant le goût et la qualité de l'eau potable).



9 h 40 Intervention de Philippe LAFOND de COROXYL :
Présentation de l'arrêté du 24 juillet 2020 applicable au 01/01/2021 relatif aux contrôles additionnels à effectuer par le SAV sur les installations de chauffage lors de sa visite annuelle d'entretien.
Pourquoi, comment et leurs conséquences professionnelles et juridiques



En commun avec la Chambre Syndicale des Métiers de l'Electricité et de l'Electronique du Var

10 H 00

Présentation par Jean-Luc MARTINO, 1^{er} vice-président de la Commission d'Action Sanitaire et Sociale des Travailleurs Indépendants



Intervention de Nadine TEMPESTA, Responsable pôle Prévention-Aides et Partenariats de la Direction Travailleurs Indépendants de la protection sociale des travailleurs indépendants

11 H 00

RE 2020 : présentation par Fabien SCHMERBER de ACILE Formation

- Contexte et objectifs de la RE 2020,
- Évolutions par-rapport à la RT 2012,
- Indicateurs et niveaux de performance énergétique,
- Indicateur confort d'été,
- Indicateurs et niveaux de performance environnementale,
- Résumé des exigences de Moyens,
- Les étapes d'un projet RE2020.



13 H 00

**Apéritif suivi du déjeuner avec nos partenaires
au restaurant La Bastide Enchantée**



Tombola avec un voyage à gagner.

Participation repas de 20 € par personne (à nous retourner par chèque accompagnée de votre bon de participation et de votre choix de menu)

Comptant sur vous et dans l'attente de se retrouver,
Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos sentiments les plus cordiaux.

[Réponse obligatoire avant le 04 Octobre 2022 à l'aide du bon de participation](#)

**Le Président,
Michel BRANDO**

P.J : *Bon de participation
Choix menu restaurant*